



Séance du 27/06/2024

Délibération N°270624/06

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 juin 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à VIELLE TURSAN**.

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITAU Corinne
 ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude
 CAZABAN Yves à MARTI Jérémy
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric
 CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert
 SAINT GERMAIN Dominique à BRETHES Philippe
 MADER Karl à LAFARGUE Vincent
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : Autorisation de signature d'un marché de travaux de voirie

Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu le montant estimé des prestations dépassant le seuil de 500.000 € H.T. fixé par la délibération 22 juillet 2020 (délégation de signature pour les marchés publics).

Vu de la consultation lancée du 29 mai au 07 juin 2024 portant sur le projet de réfection pluvial et d'aménagement de la voirie du Quartier Biroy

Vu l'analyse des quatre propositions reçues :

Pli 1 – Société Bigourdane de Travaux Publics - S.B.T.P. (64800 AUREILHAN)

Pli 2 – Rey Betbeder SARL (64173 LACQ)

Pli 3 – Lafitte TP – Agence SAS Bautiaa TP (40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE)

Pli 4 - COLAS FRANCE (40090 SAINT AVIT)

Vu les critères d'attribution mentionnés dans la lettre de consultation à savoir : l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction de la valeur technique pour 40%, le prix global estimé pour 40% et les délais (durée et planning) pour 20%.

Le candidat **Rey Betbeder** situé à **LACQ (64173)**, et représenté par Monsieur Jean-Luc LAYRE, Directeur, a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant estimé de **561.662,80 € H.T. soit 673.995,36 € T.T.C.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise Rey Betbeder pour un montant de 561.662,80 € H.T. s'agissant de la réfection pluvial et d'aménagement de la voirie du Quartier Biroy

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHERS